

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Linda Thérout](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e9bbd9c1221c4bebbcc76ac6>

Date d'obtention : 2024-02-19 17:00:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

évaluer la situation en posant des questions et remplir la grille d'évaluation
Jamais demander à voir les photos

rencontrer l'auteur du signalement en individuel

Demander s'il y a d'autres personnes impliquées

Parler aux autres jeunes

Si les activités étaient malveillantes ou de nature criminelle contacter les policiers

si il y a du contenu pornographique dans le cellulaire , le confisquer

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La première était volontaire de la jeune fille , une forme de sexualité de couple mais se sentait mal par après donc il faut intervenir pareil

parfois les jeunes ne pensent pas que le contenu se répand

Finalement ça s'arrête rarement aux deux acteurs principales.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

parler et évaluer l'instigateur à savoir si c'est d'ordre criminelle , intention malveillante